

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 9 juillet 2018 à 20h45 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers :Josiane Charron, Claude Joubert François Clermont et Jean-Yves Pagé.

Présence téléphonique du conseiller Sylvain Bourque

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

François Clermont agissant au titre de secrétaire d'assemblée extraordinaire.

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Appel des conseillers, conseillère
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 Résolutions ;
 - 4.1 Résolution d'appui – amendement de la résolution 2018-06-136
 - 4.2 Octroi de contrat de nettoyage et d'inspection du réseau d'égout ;
 - 4.3 Délégation de pouvoir au maire – dépenses rattachées à l'achat et la vente de terrains ;
- 5 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h05.

2018-07-169

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Sylvain Bourque l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-07-170

Résolution d'appui – amendement de la résolution 2018-06-136

Considérant :qu'il y a lieu d'amender la résolution 2018-06-136;

Considérant ; que la résolution aurait dû être libellée comme suit;

2018-06-136

Résolution d'appui – demande d'un citoyen – limite de vitesse

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gagnon s'est présenté au conseil municipal pour nous saisir d'un problématique de pollution auditive causée par un trafic passant à grande vitesse sur la route 148, à l'entrée du village, nuisant ainsi à la quiétude de plusieurs résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gagnon a interpellé le député de Papineau, Monsieur Alexandre Iracà afin d'intervenir pour modifier la limite de vitesse à l'est du village de Fassett;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît que la pollution auditive causée par le trafic passant a grande vitesse à l'entrée du village est une problématique pour les citoyens;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE cette problématique a déjà été nommée par plusieurs citoyens du village;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect sécurité est également un facteur très important dans la démarche d'appui de la municipalité envers la demande de changement de vitesse de Monsieur Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gagnon s'est présenté à la rencontre du conseil du 4 juin dernier afin de remettre une pétition afin de solliciter l'appui du conseil de la municipalité de Fassett envers sa démarche de modification des limites de vitesse à la sortie est de la municipalité de Fassett;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett serait favorable à une augmentation progressive de la limite de vitesse à la sortie est de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil amende la résolution 2018-06-136 comme ci-haut mentionnée.

Adopté à la majorité du conseil.

2018-07-171

Octroi de contrat de nettoyage et d'inspection du réseau d'égout;

Considérant : la nécessité de procéder à l'inspection des conduits d'égout afin d'établir les priorités au Plan d'intervention,

Considérant ; que deux firmes ont répondu, Can-Explore et SA-Teck et que les deux soumissions se chiffrent du simple au double,

Considérant ; les propositions de services reçues suite à la demande de notre firme d'ingénieur Infra-Conseil;

Considérant ; que les disponibilités d'exécution concordent avec les disponibilités de notre directeur de la voirie,

Il est proposé par Josiane Charron et résolu ;

QUE : le conseil retienne les services de la firme Can-Explore.

Adopté à l'unanimité.

2018-07-172

Délégation de pouvoir au maire – dépenses rattachées à l'achat et la vente de terrain ;

Considérant : la volonté du conseil municipal d'officialiser l'entente de principe avec la Ferme Chalsima de Simon Lavergne impliquant les titres de propriété ou sont situés certains puits d'eau potable de la municipalité,

Considérant ; que cette résolution constitue une première phase pour officialiser l'entente de principe qui unit la Ferme Chalsima de Simon Lavergne,

Considérant ; qu'il existe des opportunités de vente et d'achat de certains lots impliquant l'entente de principe qui unit la Ferme Chalsima de Simon Lavergne,

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Considérant ; que les opportunités qui se présentent sont avantageuses pour le développement économique de la municipalité,

Considérant ; l'urgence d'agir pour procéder aux différentes démarches afin d'officialiser l'entente de principe qui uni le Ferme Chalsima de Simon Lavergne,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le maire aie une délégation de dépense pour une somme de moins de dix mille dollars pour des frais reliés à des consultations et actes juridiques, de service d'arpenteurgéomètreeetdeservice de notaire.

Adopté à l'unanimité.

2018-07-173

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Gabriel Rousseauque la présente assemblée soit et estlevée à 20h10.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier
Président d'assemblée

François Clermont
Secrétaire

